



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-006
SÉANCE DU 17 février 2021

OBJET : Adhésion Annuelle à l'AMR34

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, le Conseil municipal de la commune de Saint Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : (16) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Sylvie MAURY, M. Clément CHAPPERT, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, Mme Julie BENEZECH (représentée par Mme Catherine COMBES, M. Franck TEYSSIER (représenté par M. Jean-François MADONIA)

ABSENTS : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTS EXCUSES : (1) M. Lucien DUPRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne TRINQUIER

DATE DE CONVOCATION : 12 février 2021

Madame le Maire expose à l'assemblée l'importance d'adhérer à l'Association des maires ruraux de France (AMRF) par l'association du département Héraultais.

Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 10.000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques.

Forte de son militantisme et de sa représentativité, l'AMRF est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.

Les associations départementales, comme l'AMR34, en totale autonomie, représentent les maires ruraux auprès des interlocuteurs publics du département et des services déconcentrés (Préfecture, Conseil Général, Inspection d'Académie, Gendarmerie, etc.) et des opérateurs de services.

Formant un réseau de proximité efficace, elles sont une force d'information et de mobilisation très réactive.

L'AMR34 permet également d'accéder à de nombreux services et informations nécessaires à la bonne gestion de l'administration. Elle permet également d'avoir des tarifs préférentiels sur des contrats comme pour le système « Panneau Pocket ».

Madame Le maire propose à l'assemblée de valider l'adhésion à l'AMRF en remplissant le bulletin d'inscription AMR34 pour l'année 2021 pour un montant annuel de 90 euros.

Cette adhésion prendra en compte l'adhésion nationale, départementale et l'abonnement au mensuel « 36 000 communes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion ;
- **Article 2 : DE FAIRE PROCEDER** au paiement de cette adhésion ;
- **Article 3 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Transmission en Préfecture le 22 02 2021

Affiché en mairie le 22 02 2021



Le Maire,
Catherine COMBES